

L'OUVRIER DES DEUX MONDES

Revue mensuelle d'Économie Sociale

LA VIE OUVRIÈRE EN FRANCE

par

FERNAND et MAURICE PELLOUTIER

On trouve tout naturel, en Europe, les divers contrats de louage qui s'y établissent pour la culture et pour le reste. On trouve naturel également l'embauchage des émigrants et des coolies pour revivifier les pays qui manquent de bras; comment ne voulez-vous pas que des noirs, avec leurs mœurs et leurs habitudes, ne trouvent pas plus naturel de remplacer ces contrats divers par celui qui leur paraît le mieux répondre à leurs goûts et à leurs besoins? Le noir ne fait pas de différence entre se procurer un captif et payer les appointements d'un employé ou les salaires d'un ouvrier; pour lui cette différence n'existe pas. Il a fallu que nous venions lui apporter nos lumières pour lui expliquer que ceci était mal et que cela est bien, ce à quoi il n'a, du reste, compris encore qu'une chose, c'est que des gendarmes interviendront dans l'un des cas...

(Rapport de la Chambre de commerce de Saint-Louis sur la nécessité de maintenir la traite, 20 septembre 1895.)

I. — LA DURÉE DU TRAVAIL

Généralités. — Il y a une question sociale. Pourquoi la nier? Elle éclate à tous les yeux. Si la lutte menée par le prolétariat contre les hautes classes soulève des colères, ce n'est pas parce que le socialisme étale une plaie dont les ravages vont toujours croissant; c'est parce qu'il menace des intérêts indifférents au mal économique et préoccupés surtout de se satisfaire. Quoi de plus naturel, cependant, que les victimes cherchent l'amélioration de leur sort, exhalent leurs plaintes, dénoncent aux gens dont le cœur n'est pas encore desséché les maux dont elles souffrent, et, tenues écartées du festin social, demandent à la force le moyen de s'y asseoir?

« Laissez faire, laissez passer », ont dit les économistes, croyant résoudre ainsi, d'un trait de plume, toutes les questions qui se rattachent à la production et à la répartition des richesses; « et ils ont confié à l'intérêt personnel la réalisation du grand précepte, sans songer que chaque individu, quelle que soit la pénétration de sa vue, ne saurait, dans le milieu qu'il habite et du fond des vallées, juger l'ensemble que l'on ne peut découvrir qu'au sommet le plus élevé. Nous sommes les témoins des désastres qui ont été la suite de ce principe de circonstance, et, s'il fallait citer des exemples éclatants, il en viendrait en foule témoigner de l'impuissance d'une théorie destinée à féconder l'industrie (1). »

L'homme souffre d'abord du fait de l'Etat qui, pour maintenir, non pas, comme il le déclare, la suprématie de l'intelligence nationale,

mais celle d'armements ruineux et que rien ne justifie, grossit constamment ses budgets. Ainsi, le budget ordinaire de l'exercice 1889 s'élevait en recettes prévues à 3 milliards 11,974,825 francs, soit environ 78 francs par tête; celui de 1890, à 3 milliards 46,417,120 fr., soit 79 francs; en 1891, les recettes étaient de 3 milliards 165,297,627 francs, soit 82 francs; en 1892, de 3 milliards 251,861,852 francs, soit 84 francs; en 1893, de 3 milliards 348,158,622 fr., soit 87 francs; en 1894, de 3 milliards 439,031,032 francs, soit 89 fr. 68; en 1895, de 3 milliards 424,407,631 francs, soit 89 fr. 30 (1). Il y a donc eu pendant les sept dernières années une augmentation constante (2) des charges individuelles, due, répétons-le, à l'importance croissante du budget de l'armement, et qui, par l'effet de la *répercussion* économique, a surtout frappé la classe ouvrière.

Si l'on examine, d'autre part, les budgets des divers Etats de l'Europe, on constate que celui de la France est un des plus chargés. L'Angleterre paie 60 francs; l'Autriche-Hongrie, 56; l'Italie, 59; l'Espagne, 47; la Belgique, 55; la Hollande, 63. Seule, l'Allemagne dépasse la France, avec une contribution moyenne de 91 francs.

L'homme souffre ensuite du fait des individus qui détiennent, au moyen du capital, la terre et tous les instruments de production, et qui, plutôt que de soulager leurs proches, en les admettant à consommer, fût-ce à bas prix, les produits nécessaires à l'existence, préfèrent chercher au loin des consommateurs riches, édifiant ainsi leur fortune sur les cadavres de ceux qui concourent à la produire.

Comment pourrait-on nier qu'il existe une question sociale quand on voit des industriels comme ceux de Nonancourt (Eure) et des communes voisines, que la ville de Paris avait privés des eaux de l'Avre, encaisser une indemnité expressément destinée à remplacer ce moteur naturel par des moteurs mécaniques, puis... fermer leurs établissements? la commission des ardoisiers d'Angers payer les frais d'un procès perdu par elle contre ses ouvriers au moyen de prélèvements sur les fonds

(1) En supposant que cette quotité fût réellement celle que paie chaque individu, comment ne pas constater qu'infinitésimale pour un revenu annuel de plusieurs milliers de francs, elle serait encore trop lourde aux salaires quotidiens de 3 francs? Mais on sait que l'ouvrier, consommant plus que le petit rentier parce qu'il a une plus nombreuse famille, acquitté par les impôts de consommation et les impositions du logement une dette supérieure à la moyenne.

(2) La diminution du budget de 1895, minime d'ailleurs, n'est, en effet, qu'accidentelle. Elle est due à l'économie réalisée par la conversion du 4 1/2 0/0.

(1) Doctrine de Saint-Simon, 1^{re} séance.

de retraite de ces ouvriers ; quand on entend un inspecteur de la Compagnie des chemins de fer de Lyon dire à la veuve d'un homme d'équipe tué en service (1) : « Un homme d'équipe, madame, vous devriez le savoir, c'est de la chair à locomotive » ; quand on voit les industriels éviter les effets de la concurrence en en faisant tomber tout le poids sur leurs ouvriers, comme ces filateurs d'Amiens qui affichaient au mois de mars 1894 un règlement portant réduction de moitié sur les primes accordées à toutes les catégories d'ouvriers, etc. ?

Seuls, les gens honnêtes et les clairvoyants ne nient plus un mal dont les progrès sont chaque jour si sensibles. Soit qu'ils redoutent pour leur caste les conséquences d'une réaction populaire, soit qu'une ombre de pitié ait touché leur cœur, et que, moins engagés dans la mêlée sociale, ils aient pu en pénétrer plus aisément les injustices et les hontes, ils conjurent capitalistes et gouvernants, les premiers de traiter plus humainement ceux que leur condition a forcés de servir, les autres d'introduire leur médiation dans le duel économique.

« Il importe surtout à la continuité du progrès social, dit un avocat général (2), que chacun élargisse la conception du devoir et du droit. Privilégiés de la fortune, patrons, chefs d'industrie, pas de préventions égoïstes, pas de résistances injustes, pas de théories absolues sur la légitimité de la possession ! Sait-on dans quelle mesure la richesse des uns est faite des prélèvements opérés sur le labeur des autres ? L'ouvrier n'est pas un instrument, mais un collaborateur. Vous lui devez autre chose que le salaire. »

« Dans l'état actuel, dit M. de Chambrun (3), le patron est à l'ouvrier comme le despote est au sujet. Selon moi, le patron doit être à l'ouvrier comme le monarque constitutionnel est au citoyen libre, car, si l'ouvrier a sur l'esclave une supériorité : le droit de fuite, il a une infériorité : il subit l'*over trade*, le chômage, et alors il meurt de faim. » Il faut donc, avant toute autre modification, affranchir le travail des conventions léonines et le placer sous la protection du contrat synallagmatique. *Do ut des*, je donne pour que tu me rendes.

Quand, il y a quatre ans, M. Jules Huret eut apprécié le labeur et les fatigues des ouvriers du Creusot, il songea que le hasard aurait pu faire de lui « le puddleur au torse nu, qui, une heure durant, enfonce, remue formidablement son énorme pince de fer dans ce four chauffé à blanc » (4). Et il s'écria : « Mais il me semble que je me révolterais », et il se promit de demander aux ouvriers pourquoi ils ne se révoltent pas.

Que peuvent cependant ces objurgations, ces indignations, ces appels à l'humanité, contre l'endurcissement des mercantis ? Sourds aux protestations de la pitié comme aux conseils de la prudence, les patrons persistent à considérer l'ouvrier comme une machine dont le travail doit toujours être supérieur à lui-même.

(1) 13 janvier 1893.

(2) M. Sarrut. Discours de rentrée prononcé devant la Cour d'appel de Paris, octobre 1890.

(3) *Nouvelles Conclusions sociologiques*, Calmann-Lévy, 1893.

(4) *Figaro*, septembre 1892.

Le dernier mot pour eux, la mesure de l'ordre social, c'est le dividende. S'élève-t-il ? parfaite est la société. Descend-il ? c'est le chaos anarchique. Vite quelque bonne loi — quelque injustice nouvelle — pour rétablir l'ordre.

Aussi, voyez avec quelle rapidité se constituent et grossissent les fortunes industrielles ! Domela Nieuwenhuis a dressé pour l'Amérique, d'après le *Dictionnaire statistique*, le tableau comparatif suivant des salaires et des profits industriels, dans lequel les sommes sont exprimées en livres sterling :

Années	Coût des matières premières	Valeur des produits	Salaires des ouvriers	Profit des patrons
1850	116.000.000	212.000.000	49.000.000	47.000.000
1860	214.000.000	394.000.000	89.000.000	100.000.000
1870	510.000.000	846.000.000	161.000.000	175.000.000
1880	708.000.000	1.112.000.000	198.000.000	206.000.000

Ainsi, en 1850, le prix de revient des matières premières n'atteint qu'à la moitié du prix de vente des produits ; le total de la rente est cependant inférieur de deux millions au total des salaires ; trente ans plus tard, la valeur des matières s'est sensiblement rapprochée de celle des produits, et néanmoins le profit patronal est parvenu à dépasser le chiffre des salaires de huit millions. Ce ne peut donc être que sur les salaires que le capital réalise ses bénéfices actuels.

Une autre statistique, également propre aux Etats-Unis, confirme les chiffres donnés par Domela Nieuwenhuis :

Années	Nombre des établissements	Nombre des ouvriers	Salaires (en dollars)	Produit des établis. (en dollars)
1850	123.025	957.059	236.755.404	1.019.106.616
1860	140.433	1.311.246	378.878.066	1.835.861.676
1870	253.848	2.053.996	775.584.343	4.232.325.442
1880	—	2.732.595	947.000.000	5.369.000.000

Années	Pourcentage des salaires	Capital industriel (en millions)	Valeur des matériaux (en millions)
1850	23 23 0/0	553	555
1860	20 » —	1.009	1.031
1870	18 55 —	2.118	2.483
1880	17 60 —	2.790	2.396

On ne possède pas encore les chiffres de 1890 pour le pays tout entier, mais ceux qui concernent les grandes villes montrent que pendant les dix dernières années le développement de la richesse manufacturière aux Etats-Unis a été considérable. A New-York, le capital s'est élevé de 181 millions de dollars à 420 millions ; à Brooklyn, de 61 à 126 ; à Buffalo, de 26 à 67. Quant à la fortune totale, voici le mouvement qu'elle a suivi depuis 1850 :

ANNÉES	POPULATION	FORTUNE (exprimée en dollars)
1850	23.191.876	7.000.000.000
1860	31.443.321	16.000.000.000
1870	38.558.371	30.000.000.000
1880	50.155.783	43.600.000.000
1890	62.622.250	63.000.000.000
1894	—	72.000.000.000

On estime enfin que cinquante mille personnes possèdent la moitié de la fortune totale.

Le statisticien Engel a calculé que l'ouvrier allemand produit annuellement une valeur de 3,600 marks (4,500 francs), tandis que le salaire n'est que de 900 marks (1,125 francs). Le patron prélève donc sur le rendement de cha-

ses ouvriers trois quarts, dont un au moins constitue le bénéfice net. Multipliez ce quart par le nombre des ouvriers employés, et le total donnera l'explication des fortunes et des misères réalisées par certains établissements industriels de l'Amérique du Nord, de la France et de la France.

Les cochers et conducteurs des omnibus de Paris reçoivent un salaire moyen de 5 fr. 75 par seize heures de travail. Comparez à ce chiffre le rendement quotidien des lignes exploitées. L'omnibus « Gare Saint-Lazare-place Saint-Michel » réalise par jour et par voiture une recette variant de 120 à 150 francs, soit sur toutes les voitures qui desservent cette ligne une somme de 3,000 francs. D'égal rapport est le tramway « Montrouge-Gare de l'Est » dont les douze courses quotidiennes produisent de 120 à 150 francs ; les tramways « Saint-Ouen-Bastille » et « La Chapelle-Square Monge » donnent une moyenne de 100 francs par jour et par voiture. Enfin, les deux lignes « Madeleine-Bastille » et « Clichy-Odéon » atteignent une moyenne quotidienne de 150 francs par voiture. Chacune d'elles fournit pour le total des voitures et par jour une recette de 5,000 francs. Or, que coûte à la Compagnie l'entretien de chacune de ses voitures ? Cinquante francs par jour. On comprend dès lors le chiffre colossal de ses bénéfices (1), qui, de 36,899,396 francs en 1881, s'est élevé en 1892 à 38,592,620 francs, et en 1893 à 40,508,841 francs.

Même condition au Creusot. Là, quand les enfants sortent de l'école primaire, ils passent des examens pour entrer dans les ateliers d'apprentissage de M. Schneider, où on leur apprend tout ce qu'il faut pour être admis à l'usine comme apprentis. Les plus intelligents, cinq ou six tous les ans, sont envoyés à l'école des Arts et Métiers de Châlons, reviennent au Creusot comme dessinateurs et peuvent devenir contremaîtres et chefs d'atelier ; les autres sont reçus dans les ateliers de tournerie, d'ajustage, de forgeage, de chaudronnerie ; les derniers sont mis aux furs à puddler, s'ils sont solides, transformés en mineurs ou en manœuvres. Ils ont alors douze sous par jour, et tous les ans on accorde aux « bons sujets » cinq sous par jour d'augmentation... La Compagnie verse aux veuves d'ouvriers morts à son service des pensions variant, suivant le nombre des enfants, de 20 à 40 francs par mois ; les ouvriers possèdent à partir de 65 ans, outre le domicile qui leur appartient et qu'ils ont payé, une pension de 20 francs par mois (2). Quant aux bénéfices réalisés par la Compagnie, ils s'élevèrent bon an mal an à plusieurs millions. Le dividende payé aux actionnaires pour l'exercice 1892-1893 a été de 100 francs.

Les compagnies de chemins de fer poussent encore plus loin la dureté à l'égard de certains de leurs « collabérateurs ». La plupart des *maisonnettes* où elles logent les garde-barrières sont de misérables enclos qui contiennent souvent dans un espace restreint une nombreuse famille. Ainsi, à Villedec, sur le réseau du Midi, un malheureux « poseur » avait ses deux filles malades de la fièvre typhoïde. L'une

mourut. Faute de place, l'autre dut partager le lit de sa mère alors en couches. Nous connaissions, dit le *Réveil des travailleurs de la Voie ferrée* (1), une foule de ces prétendues habitations où, si la famille est nombreuse, les malades sont obligés de vivre dans des chambres malsaines ; heureux quand cette horrible gêne n'est pas aggravée par les visites indiscrettes et arrogantes de certains chefs !

Nous pourrions multiplier ces exemples. A quoi bon ? Ce qu'il suffit de constater, ce sont les efforts et l'ingéniosité que déploient les patrons pour duper, pressurer de plus en plus le manouvrier. Innombrables sont leurs tentatives, et trop souvent couronnées de succès, pour augmenter le rendement de la machine humaine : prolongation de la journée de travail, suppression ou diminution des heures de repos, violation des dispositions ou des coutumes qui concernent le paiement des salaires, trafic des économats, paiements en nature, amendes, mises à pied, etc.

De temps immémorial, les compagnies minières se sont réservé le droit de renvoyer ceux de leurs ouvriers qui subissent une condamnation, si légère soit-elle : pour un échange d'injures, une querelle de ménage ou de cabaret. Mais cette faculté, elles n'en usent qu'à leur convenance, et l'on s'aperçoit que leur rigueur s'exerce surtout contre ceux des condamnés qui appartiennent à un syndicat (2).

Souvent l'autoritarisme et l'avidité revêtent une forme moins délicate encore. Les compagnies minières refusent parfois de porter au compte de l'ouvrier qui les a extraits ce qu'on appelle les « charbons malpropres » ; mais elles n'oublient jamais de les « envoyer au tas » et de les vendre à leur propre profit (3).

Avant 1891, la verrerie Sainte-Clotilde, de Carmaux, pratiquait de même. Les « bouteilles rebutees », bien qu'impayées aux verriers, étaient vendues au même prix que les autres. « La grève de 1891, dit M. Léon de Seilhac (4), fit obtenir aux verriers la casse des rebuts. Le résultat ne se fit pas attendre. Au lieu de 30 rebuts qui étaient auparavant comptés en moyenne dans la journée d'un ouvrier, sur 600 bouteilles environ qu'il fabriquait, on ne trouva plus qu'une moyenne de 8 à 10 rebuts ; et cela s'explique facilement. Toutes les bouteilles rebutees devant être impitoyablement cassées, le dommage était désormais pour le patron le même que pour l'ouvrier ; les *choisisseurs* se montrèrent donc moins méticuleux, et les rebuts furent réduits à leur minimum, au grand avantage des verriers. M. Rességuier feignit de trouver la combinaison trop peu favorable à ses ouvriers, et il essaya de leur faire admettre un autre système par le calcul suivant : « Nous ne casserons plus les rebuts, mais nous vous paierons à moitié prix ceux qui seront vendables. — Eh ! répliquèrent les ouvriers, si on nous compte comme rebuts la moitié de notre production ? — N'ayez pas cette inquiétude, répondit M. Rességuier. Pour

(1) Avril 1894.

(2) Camille Lespillette, *Revue socialiste*, décembre 1893.

(3) *Id.*, loc. cit.

(4) *La Grève de Carmaux et la Verrerie d'Ala*, Perrin et Cie, 1897.

(1) F. Raoul-Aubry, *Figaro*, 12 avril 1894.

(2) Jules Huret, *Figaro*, 1892. — Cf. *Un Fief capitaliste*, brochure remarquable de J. B. Dumay.

qu'il ne puisse y avoir d'abus, nous fixerons le maximum des rebuts à 25. S'il y en a plus de 25, ils seront tous cassés; ce sera comme sous le régime actuel. S'il y en a moins, on fera un second choix, et tous ceux qui seront vendables vous seront payés à moitié prix. Vous y avez tout avantage. Car, si vos 25 rebuts sont vendables comme second choix, puisque je vous les paierai à moitié prix, c'est-à-dire sur le pied de 2 francs le cent, ce sera 50 centimes que vous y gagnerez et que vous n'auriez pas sous le régime pur et simple de la casse. ». Le sophisme était évident quoique bien présenté. En effet, sous le régime de la casse, l'intérêt du patron, comme de l'ouvrier, était de réduire les rebuts, si bien qu'ils étaient tombés, nous venons de le voir, d'une moyenne de 30 à une moyenne de 10. Mais, sous le régime que proposait M. Rességuier, l'intérêt du patron aurait été, au contraire, d'élever autant que possible les rebuts au maximum admis de 25, parce qu'au second choix, il aurait eu, en supposant toujours une dizaine de bouteilles inacceptables, une moyenne de 15 bouteilles vendables, qu'il aurait payées moitié prix à l'ouvrier au lieu de lui en payer le prix entier. C'était une perte claire pour l'ouvrier, bien loin que ce fût pour lui un bénéfice. Les verriers de Carmaux ne s'y méprirent pas », et la question de la casse des rebuts fut une des causes lointaines de la grève de 1895.

A Saint-Nazaire, la journée des déchargeurs de charbons anglais va de six heures à six heures. Lorsque les arrivages sont exceptionnellement abondants et qu'il est nécessaire d'en hâter le déchargement, les entrepreneurs font travailler leurs hommes jusqu'à sept heures et leur paient cette heure supplémentaire; mais lorsque le travail diminue, au lieu d'en informer immédiatement les manœuvres et de leur notifier l'arrêt du déchargement à six heures, ces entrepreneurs n'ordonnent la clôture que quinze ou vingt minutes plus tard. En sorte que ce quart d'heure impayé, multiplié par le chiffre du personnel, fournit à l'entrepreneur un notable et imprévu, mais peu honnête bénéfice (1).

(A suivre.)

LE JUGE

Maître de distinguer le juste de l'injuste
Et de faire, devant le dommage ou l'affront,
La part de l'esprit fort, celle de l'esprit fruste :
Le pouvoir de cet homme épouvante et confond.

Sa griffe impitoyable en les êtres s'incrute,
Y fouille éperdument jusques au plus profond.
Du moins, Jésus disait, en sa clémence auguste :
« Pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. »

Justiciable, crains; car le juge a ta vie.
Par peur, ambition, cruauté d'âme, envie,
Il peut, jonglant avec le droit et la raison,

T'envoyer à la mort, au bagne, à la prison.
Et crains aussi, penseur, tendre à ceux qui pâtissent,
De flétrir cette injure insigne : la Justice!

JEAN RÉFLEC.

(1) *Démocratie de l'Ouest*, 1892. Les déchargeurs

LA FEMME ET L'ENFANT

DANS LES MANUFACTURES

Les principales modifications introduites par la loi du 2 novembre 1892 dans la législation antérieure portent sur les points suivants : 1° Fixation à l'âge de treize ans révolus de l'âge avant lequel les enfants, sauf ceux qui sont munis du certificat d'études primaires institué par la loi du 28 mars 1882, ne peuvent être admis dans les usines, manufactures, mines, minières et carrières, chantiers, ateliers et leurs dépendances, publiques et privées, laïcs ou religieux; 2° fixation de la durée maximale du travail à dix heures par jour pour les enfants âgés de moins de seize ans; soixante heures par semaine (avec maximum de onze heures par jour) pour les ouvriers et ouvrières de seize à dix-huit ans; onze heures par jour pour les filles au-dessus de dix-huit ans et les femmes; — Obligation d'un ou plusieurs repos dont la durée quotidienne ne peut être inférieure à une heure; 3° interdiction de tout travail de nuit aux enfants au-dessous de dix-huit ans; 4° obligation d'un jour de repos hebdomadaire; 5° affichage dans chaque atelier des heures auxquelles commencera et finira le travail, ainsi que des heures et de la durée des repos; 6° interdiction des relais qui auraient pour effet de prolonger au-delà de la limite légale la durée de la journée de travail; 7° état nominatif trimestriel des enfants élevés dans les ouvriers, orphelinats, ateliers de charité ou de bienfaisance dépendant des établissements religieux ou laïcs.

Voyons le résultat qu'ont produit ces modifications :

« Le 29 décembre 1893, comparaisait devant le tribunal de simple police de Troyes un industriel prévenu d'avoir porté la durée du travail de ses ouvrières à 10 heures 1/2 par jour et à plus de 60 heures par semaine. Cet industriel reconnu sans difficulté les faits de la prévention. Mais il alléguait que, « ses ouvrières perdant au moins une demi-heure, soit pour la répartition de l'ouvrage à la rentrée, soit pour les préparatifs de la sortie, la durée du travail dans ses ateliers ne pouvait pas être considérée comme excédant celle fixée par la loi. »

C'était, on l'avouera, une prétention singulièrement arbitraire. Que le désir du gain empêchât cet industriel de regarder personnellement la mise en train du travail comme un travail effectif et qu'il essayât de violer la loi, cela s'explique; mais qu'il osât poser comme point de droit que le temps employé par les ouvrières pour la distribution du travail doit être classé dans le temps prescrit pour les repos, c'était afficher une extraordinaire hardiesse d'argutie.

« Il convient, lui répondit le tribunal (1), de regarder la manutention préalable comme

reçoivent 50 centimes par heure, soit douze centimes et demi par quart d'heure. Chaque entrepreneur emploie environ cinquante hommes. Bénéfice réalisé sur le prix de revient : 6 fr. 25, auquel il faut ajouter encore le bénéfice réalisé sur le prix de vente.

(1) *Gazette du Palais*, 1^{er} mars 1894.

constituant par elle-même un véritable travail, que d'ailleurs la prescription faite par l'article 11 de la loi de fixer à l'avance sur un tableau *ad hoc* les heures auxquelles commencera et finira le travail, ainsi que les heures et la durée des repos, signifie bien que le temps de repos doit être intégralement défalqué du temps de travail, et que pendant ces repos les ouvriers doivent être complètement libres », c'est-à-dire pouvoir quitter même l'atelier.

Un imprimeur de Saint-Etienne (1) éleva une prétention plus étonnante encore. Poursuivi le 15 février 1894 devant le tribunal de simple police de cette ville pour avoir astreint des femmes au travail de nuit interdit par l'article 4 de la loi, il répondit que la loi, s'appliquant expressément « aux femmes et aux filles mineures », ne pouvait le concerner, ses ouvrières étant toutes des « filles majeures ». Vainement le tribunal de simple police répliqua que la loi s'étend à toutes les personnes du sexe féminin, qu'elles soient mariées, veuves ou célibataires. Cet imprimeur, sans doute plus malintentionné qu'obtus, appela de cette décision, que le tribunal des appels correctionnels dut confirmer (28 avril 1894).

D'autres, s'appuyant sur la faculté laissée aux inspecteurs d'autoriser la prolongation de la durée du travail en cas de réparations urgentes, prétendirent user de cette faculté « pour récupérer le temps perdu à des réparations d'outillage » (2). D'autres, enfin (mais ceux-là demeurèrent indemnes, parce que la loi, qui les incite au vol, n'a rien édicté contre ce vol), érigèrent en système la « reprise de temps » : quelques minutes le matin, quelques minutes le soir, des milliers de jours, au total, quand on a occupé des centaines d'ouvriers pendant quelque cinquante ans (3).

Un autre fut plus ingénieux. Contrairement à la loi, son atelier, ouvert à six heures du matin, ne fermait qu'à sept heures du soir. L'inspecteur, trouvant un total de onze heures et demie de travail par jour, dressa procès-verbal. Mais... mais l'industriel avisé tint au juge de paix ce langage, dûment approuvé par les ouvrières citées en témoignage : « Mon atelier est ouvert, il est vrai, pendant onze heures et demie ; mais, comme les ouvrières travaillent aux pièces, je n'ai point fixé d'heure pour la prise ou la cessation du travail. De sorte que mes ouvrières entrent à l'atelier et en sortent quand il leur convient, et elles sont prêtes à témoigner que, non seulement je ne les ai jamais obligées à une durée de travail supérieure à celle que prescrit la loi, mais qu'encore je ne cherche pas à savoir combien de temps elles travaillent. » Le juge de paix s'inclina, et l'industriel poursuit sans doute encore sa lucrative industrie.

Bref, les inspecteurs du travail constatèrent pendant l'année 1893-1894, cent quarante-quatre, et pendant l'année 1894-1895, sept cent quatre contraventions (590 de ces dernières suivies de condamnations), et toutes violant un article quelconque de la loi du 9 septembre 1848 sur la durée du travail des adultes, de la

loi du 2 novembre 1892 et du décret du 13 mai 1893 sur la protection du travail des enfants et des femmes.

Ces contraventions, nécessairement inférieures en nombre au total de celles qui furent commises, la loi pouvait-elle empêcher qu'elles se produisissent ? En apparence, oui. Il y aurait suffi d'un texte si clair, si précis, qu'il fût impossible d'en tirer deux interprétations. Mais quel législateur, précisément, si sagace et surtout si consciencieux qu'on le suppose, aurait pu se flatter de prévoir tous les moyens auxquels l'industrie aurait recours pour « se protéger » contre la loi ? Et, quand il les aurait prévus, qu'eût-il pu faire, alors que, grâce au système économique qui régit la société, la puissance invincible de la richesse défend d'espérer l'application théoriquement stricte des lois ? Il ne pouvait que ce qu'il a fait : écouter les plaintes du capitaliste, et, sans égard aux besoins du travailleur, relever à onze heures la durée générale du travail.

Un rapport présenté en 1894 par MM. Aguilon et Bouquet au président de la République, expose les principales difficultés d'application que rencontre la loi.

« Avant la promulgation de la loi du 2 novembre 1892, dit ce rapport, la durée maximum du travail était fixée à douze heures à la fois pour les hommes, pour les femmes et pour les enfants (lois du 9 septembre 1848 et du 19 mai 1874). La législation nouvelle n'a pas modifié la réglementation en ce qui concerne les hommes, mais elle a réduit la durée du travail effectif : à dix heures pour les enfants des deux sexes âgés de moins de seize ans ; à soixante heures par semaine, sans que le travail puisse excéder onze heures par jour pour les jeunes ouvriers et ouvrières de seize à dix-huit ans ; enfin, à onze heures par jour pour les filles et les femmes au dessus de dix-huit ans.

« Pour se soumettre à la loi, les chefs de ces industries devaient choisir entre trois alternatives : ou réduire à dix heures la durée de la journée pour tout le personnel, ou éliminer de leurs usines le personnel protégé et ne conserver que des ouvriers adultes, ou enfin organiser des relais à l'aide d'équipes tournantes, passant successivement sur un nombre déterminé de métiers et permettant de conserver à l'usine la même durée de marche, sans que cependant les enfants et les femmes aient une durée de travail défendue par la loi. »

Ce que le rapport ne dit pas, c'est qu'au début même de l'application de la loi, c'est-à-dire avant d'avoir trouvé les moyens *pratiques* d'en éviter les conséquences pécuniaires, nombre d'industriels commencèrent par diminuer les salaires de leur personnel dans une proportion équivalente à la réduction du travail.

Le 4 novembre 1893, par exemple, les journaux annonçaient que les ouvriers de la filature Paul Dassonville, de Lille, venaient de se mettre en grève à la suite de la diminution de salaire que l'usine voulait leur imposer pour compenser la diminution de la durée du travail édictée par la nouvelle loi.

D'autres industriels, moins avisés, renvoyèrent le personnel protégé. « Les industriels de Corbie, près d'Amiens (dit une note de l'*Intran-*

(1) *Bulletin de l'Inspection du travail*, 1894, n° 4.

(2) Lettre du Ministre du Commerce, 14 juin 1894.

(3) Cf. l'éloquent article écrit à ce sujet par M. Hector Depasse (*Voltaire*, 22 octobre 1896).

sigeant, 2 novembre 1893), viennent d'être mis en demeure par l'inspecteur du travail d'appliquer dans les huit jours la nouvelle loi sur le travail dans les usines et les manufactures. Comme ce sont les femmes et les jeunes gens qui, dans ces usines, préparent le travail aux hommes, et qu'on ne pouvait diminuer le travail des uns sans diminuer celui des autres, les patrons ont prévenu tous les ouvriers et ouvrières âgés de moins de dix-huit ans qu'à partir du 11 novembre, ils cesseraient de faire partie de leurs établissements. De ce fait, six à sept cents ouvriers vont se trouver sans travail. Il en résulte un vif mécontentement dans la population ouvrière. »

Ce ne furent pas là, du reste, des exemples isolés. La statistique des grèves déterminées par la loi du 2 novembre 1892 en fournit la preuve. Néanmoins, ce moyen de faire supporter les conséquences de la loi par les ouvriers mêmes que la loi avait pour but de protéger, les industriels ne tardèrent pas à l'abandonner. « Très peu, dit à ce sujet le rapport de MM. Aguillon et Bouquet, ont eu recours au premier moyen, surtout parmi ceux dont les usines marchaient régulièrement douze heures par jour avant la promulgation de la nouvelle loi. Une brusque réduction d'un sixième sur la durée du travail leur a paru, en général, impossible à pratiquer. Elle aurait eu, d'ailleurs, pour conséquence, dans la plupart des cas, une diminution des salaires journaliers, et les ouvriers eux-mêmes auraient été les premiers à protester.

« Le renvoi des enfants et des femmes était un autre moyen. Mais, bien qu'un certain nombre d'industriels aient manifesté, lors de la première visite de l'inspecteur, l'intention d'y avoir recours, très peu l'ont en réalité employé, soit qu'ils aient reculé au dernier moment devant une pareille mesure, soit que la proportionnalité du personnel protégé dans l'ensemble des ouvriers fût trop grande pour qu'il fût possible de se priver de son concours sans désorganiser le travail, soit enfin que le taux plus élevé des salaires à payer aux hommes n'ait pas permis un remplacement dont la conséquence aurait été une augmentation trop sensible (du prix) de la main-d'œuvre.

« Restait l'organisation de relais ou équipes tournantes. C'est à ce dernier moyen qu'on a eu recours dans l'industrie textile, et plus particulièrement dans la plupart des filatures de coton de la Normandie et des Vosges... »

Arrêtons-nous là. Tout d'abord, outre ceux qui imaginèrent de diminuer le salaire du personnel protégé dans une mesure correspondante à la diminution légale de la durée du travail (moyen dont ne parle pas le rapport, et dont l'emploi est attesté par l'exemple de la filature Paul Dassonville), un grand nombre, sinon d'industriels, au moins de fabricants, imaginèrent un cinquième moyen, dont il est singulier que le rapport de MM. Aguillon et Bouquet ne fasse pas même mention, étant donné qu'il était à la fois le plus sûr et le plus lucratif. Il s'agit de la substitution au travail en atelier du travail en chambre. Sans doute, il eût été difficile, on peut même dire : à peu près impossible, de recueillir sur cette substitution des renseignements précis ; mais elle est de notoriété telle qu'on ne s'explique pas le

silence absolu gardé à son endroit par les inspecteurs généraux du travail.

Il est évident que, dans toutes les industries où elle est possible, cette substitution a dû être opérée, tant elle offre aux patrons d'avantages. Les ateliers dits *de famille* étant exceptés de l'inspection, les patrons peuvent obtenir sans risque des femmes et des enfants qui les composent un travail beaucoup plus long et beaucoup plus assidu, parce qu'il est habituellement payé aux pièces, que celui qu'ils obtiennent dans leurs établissements.

Dans l'atelier de famille, peu ou point de repos ; pas de « flânerie ». La femme, la jeune fille, l'enfant prennent l'ouvrage dès six heures du matin l'hiver, dès cinq heures l'été, le quittent à six ou sept heures du soir, au moment où rentre le père de famille, et, s'il « donne », le reprennent jusqu'à dix ou onze heures. Le temps même du déjeuner, qui à l'atelier commun dure une heure, est réduit dans le domicile familial à quinze ou vingt minutes, durée strictement suffisante pour prendre une nourriture malsaine achetée toute cuite dans les misérables gargotes ou les cuisines en plein air du voisinage. Enfin, les instants de cause-rie, fréquents à l'atelier, malgré la vigilance des contremaîtres, sont dans la famille d'autant plus rares qu'on se les interdit soi-même. En un mot, le travail à domicile, que les exigences du budget familial « intensifient » jusqu'au plus pernicieux surmenage, permet aux patrons qui l'emploient des bénéfices bien plus considérables que ceux qu'ils réalisent chez eux, et les place par surcroît hors des atteintes de la loi.

Or, ce mode d'exploitation, l'application de la loi du 2 novembre 1892 en a assurément généralisé l'usage. Nous connaissons à Paris trois maisons dont le personnel, composé antérieurement pour l'une de cinquante et pour chacune des deux autres de trente ouvrières (femmes et filles mineures), a été réduit à vingt-neuf, à vingt deux et à sept, c'est-à-dire à la quantité absolument indispensable pour la préparation du travail. Quant au travail même, il est donné depuis quatre ans à des ouvrières en chambre qui demeurent fréquemment quinze heures devant leur machine à coudre, tandis qu'auparavant elles ne faisaient réglementairement que douze heures, avec paie spéciale pour les heures supplémentaires.

Ces exemples sont-ils isolés ? On aurait peine à le croire, malgré le mutisme observé par MM. Aguillon et Bouquet. Divers documents statistiques, du reste, prouvent que toute réglementation du travail des femmes et des enfants a pour effet de généraliser le travail à domicile. Voici notamment les rapports des inspecteurs des fabriques de l'Allemagne pour 1895 sur les effets du règlement appliqué depuis le 1^{er} janvier 1893. Aux termes de ce règlement, les enfants au-dessous de treize ans, ainsi que les enfants qui n'ont pas encore été dispensés de fréquenter l'école, ne peuvent plus être admis dans les établissements industriels. Qu'en est-il résulté ? D'une part, il est vrai, la diminution du nombre des apprentis. Ce nombre, qui était en 1890 de 27,485, est tombé en 1893 à 5,911, en diminution, par conséquent, de 78.5 0/0. Mais on a constaté, d'autre part, un développement soudain et à peu près

proportionnel de l'industrie domestique. Peut-on voir là une simple coïncidence ?

Même résultat dans la Nouvelle-Zélande. Là aussi, le travail en chambre, expressivement baptisé *sweating system* (système de la sueur) est venu compenser et au-delà pour les industriels et les fabricants les effets de la législation protectrice du travail. « Les commerçants, dit le rapport annuel pour 1894 de l'Office du travail de ce pays, trouvent très avantageux de faire travailler en chambre. Ils épargnent le loyer d'un atelier ; ils évitent toute difficulté avec les inspecteurs du travail sur la ventilation ou les installations sanitaires ; enfin, ils peuvent facilement mettre en concurrence des ouvriers qui ne se rencontrent jamais et abaisser ainsi le prix de la main-d'œuvre, de même qu'ils obtiennent facilement de ces isolés qu'ils travaillent nuit et jour, s'il le faut, en cas de presse. »

Il y a vingt ans déjà, le comte de Paris, rapportant (1) les effets de l'application du *workshops act* de 1867, fit une observation semblable. « L'industrie de la couture, écrivit-il, ne vit à de certaines époques que d'un travail précipité et continu ; pour satisfaire, sans tomber cependant sous le coup de la loi, une clientèle impatiente et intraitable lorsqu'il s'agit d'une toilette à achever, les couturières donnent à leurs ouvrières de l'ouvrage à emporter chez elles et échappent ainsi à tout contrôle. »

De tels témoignages interdisent assurément de croire que la mise en application de la loi du 2 novembre 1892 n'ait pas inspiré aux industriels français les mêmes moyens de s'y soustraire que les lois similaires aux industriels étrangers ; et, comme le travail à domicile est, entre tous, sinon le plus inique (les autres l'étant à un égal degré), du moins le plus funeste pour la condition physique et morale de la classe ouvrière, on s'étonne, répétons-le, que le rapport de MM. Aguillon et Bouquet n'en souffle mot.

(A suivre.)

LA QUESTION AGRAIRE EN FRANCE

I. — EN SEINE-ET-MARNE

Comment créer les Syndicats agricoles ? (2)

par
ARCÈS-SACRÉ

Vous avez posé les questions suivantes : 1^o Comment pourrait-on procéder au groupement corporatif des ouvriers agricoles ? 2^o A quelles causes doit-on attribuer le médiocre succès et les faibles résultats des groupements qui ont été tentés jusqu'à ce jour parmi les travailleurs agricoles ?

Les syndicats agricoles déjà fondés se disloquent à peine créés. Cela devait être, parce que les fondateurs de ces groupes, ayant sous les yeux les heureux effets des syndicats industriels des villes, ont cru qu'on n'avait plus

(1) *Situation des ouvriers en Angleterre*, Calmann Lévy, 1874.

(2) Rapport présenté à la Fédération des Bourses du travail.

qu'à se servir du même moule pour voir surgir des syndicats agricoles. Là était l'erreur. Pour atteindre le but, il fallait tenir compte des conditions particulières du travail agricole, et noter même les conditions différentes de ce travail dans les divers centres, suivant que le territoire de la localité est accaparé par de gros fermiers ou que la petite culture, avec ses lopins de terre, morcelés sans pitié à l'ouverture de chaque succession nouvelle, se trouve entre les mains du plus grand nombre des habitants.

Les moyens de propagande employés jusqu'à présent pour organiser des groupes agricoles sont restés presque infructueux dans les pays de petite culture ; les syndicats végétaient sans consistance sérieuse et sans longue durée. Dans les centres de grosse culture, tous les efforts restaient absolument sans résultats.

Grâce à une expérience de quarante années, acquise dans les centres agricoles, tant du Nord et du Midi que du Centre, nous pouvons indiquer les causes de cet état de choses, dans lequel il serait injuste de voir, à l'heure présente, un simple sentiment d'apathie ou d'indifférence pour notre cause socialiste révolutionnaire.

Constatons d'abord que l'esprit socialiste révolutionnaire, tel que nous le concevons, est aujourd'hui répandu presque partout ; mais, avouons-le, comme une aspiration encore vague et mal définie. Il nous a été facile de constater cet esprit, au milieu de la propagande incessante que nous faisons chaque jour, partout où nous nous trouvons, dans nos villages aussi bien qu'au loin, en chemin de fer, sur les routes, en compagnie même de chemineaux, de trimardeurs ou de malfras.

Il y a trois ou quatre ans, les socialistes étaient très clairsemés dans nos campagnes. Les esprits assez sérieux écoutaient nos enseignements avec une curiosité marquée ; mais les objections de toutes sortes, les craintes, s'affirmaient à chaque instant dans leur langage. « C'est beau, trop beau même, nous disaient-ils enfin ; mais il s'écoulera plus d'un siècle avant que ça se réalise. »

Répandant patiemment à tous les brocards par des arguments tirés des faits connus de tous ou des exemples historiques, et martelant le fer, nous sommes arrivé à opérer autour de nous un grand nombre de conversions. Ceux-là font à leur tour, et comme ils le peuvent, une certaine propagande. C'est ainsi que grossit le noyau des adhérents.

La petite bourgeoisie des campagnes, minée à son tour par le capitalisme et souvent spoliée en Bourse, entre aussi dans le giron socialiste ; mais ces gens là n'y ont qu'un pied et fournissent fort peu de militants. Néanmoins le socialisme ne leur inspire plus la même frayeur qu'autrefois ; ils nous écoutent volontiers, concèdent même que nous avons raison ; mais eux aussi nous ajournent à un siècle. Nul doute qu'ils ne viennent en masse à nous, le jour où le krach fatal se dessinera.

En résumé, le terrain de propagande devient meilleur et les chances de réussite ne cessent pas de s'accroître de jour en jour. Tels sont les éléments au milieu desquels nous avons à entreprendre la formation des syndicats agricoles.

Examinons maintenant les causes qui jusqu'à ce jour ont rendu fort difficile la création de ces syndicats, si difficile même que bon nombre de militants, découragés, jugent cette organisation impossible. Nous indiquerons ensuite les moyens de vaincre toutes ces difficultés.

Les difficultés naissent des conditions faites aux travailleurs agricoles par les exigences mêmes de leur labour. C'est ici que nous devons distinguer les centres de petite culture de ceux de grosse culture, avec le servage des travailleurs.

Les employés à la grosse culture : charretiers, vachers, bergers, garçons de basse-cour, moissonneurs et arracheurs de betteraves, sont astreints à un travail qui varie, suivant la saison, de dix à quatorze heures par jour. La plupart sont logés et nourris à la ferme. A huit heures du soir les grilles sont fermées et personne n'entre ni ne sort. L'après-midi du dimanche est le seul moment de liberté qui leur soit concédé. Encore n'est-ce que demie liberté pour ceux qui ont à soigner le bétail et les chevaux. C'est un véritable servage, sous l'œil et, en quelque sorte, dans la main du maître.

Le travailleur des villes peut encore, à la fin de sa journée, prélever deux ou trois heures sur son sommeil pour se rendre au siège de son syndicat. Cela est impossible au serf agricole. Peut-on espérer qu'il y consacre l'après-midi du dimanche ? Non ; il en profite pour aller faire de menues emplettes à la ville, pour voir des parents ou des compatriotes. Une ou deux heures de marche, et autant pour le retour.

Dans ces conditions d'existence, il est matériellement impossible de constituer pour cette catégorie de travailleurs des syndicats et des fédérations organisés comme ceux des villes. Leur organisation doit donc être différente ; nous dirons tout à l'heure ce qu'elle peut être.

Quant aux salariés de la petite et de la moyenne culture, leur servage est le même que celui des salariés de la grosse culture. Mais, à côté d'eux, il y a le paysan ayant son manoir et quelques terres. Cette classe, fort nombreuse autrefois, décroît aujourd'hui avec une effrayante rapidité, car elle ne peut subsister que par un labeur écrasant qui lui laisse à peine de quoi vivre misérablement et dans des conditions que répudierait l'ouvrier des villes. Aussi les fils de ces paysans n'ont-ils d'autre ambition que de chercher leurs moyens d'existence dans les professions industrielles, dans l'armée comme rengagés, ou dans ces milliers d'emplois subalternes et serviles que l'Etat leur réserve dans les administrations publiques, comme un os à ronger. Cette classe de paysans, devenue autrefois propriétaire par la grâce de la Révolution, a conservé par atavisme l'amour féroce de la propriété foncière, si modeste qu'elle soit. Cependant, il en est qui se penchent à réfléchir ; et le socialisme, qu'ils repoussaient naguère comme un crime social, leur apparaît aujourd'hui comme un moyen de salut.

Evidemment, la classe des paysans est celle qui viendra la première à nous, et sur laquelle la propagande doit porter tous ses efforts, en vue de constituer des syndicats agricoles. Dans

quelques provinces de l'Autriche, cette évolution s'est déjà accomplie avec un plein succès.

Cependant, nous ajoutons qu'il y a une condition indispensable à remplir pour le succès de la création des syndicats agricoles : c'est que ces syndicats ne se composent pas seulement de travailleurs agricoles, soit salariés, soit travaillant pour leur compte. Les syndicats agricoles devront surtout admettre dans leur groupement les travailleurs des industries diverses qui subsistent à côté des cultivateurs, pour les besoins mêmes de la culture, et qui forment à peu près le quart ou même le tiers de la population rurale. Il suffit, pour cela, que les syndicats s'intitulent : *Syndicats des travailleurs de la terre et des industries annexes*. La loi sur les syndicats, que nous subissons, admet cette combinaison, et il y a pour nous un intérêt considérable à ce qu'il en soit ainsi. En effet, nous avons remarqué que les travailleurs des industries annexes de la culture : meuniers, charrons, maréchaux, menuisiers, cordonniers, sabotiers, et même marchands de vin, forment généralement, dans les centres ruraux, l'appoint le plus important au contingent socialiste. Ce sont, presque toujours, les plus intelligents, les plus « débrouillards » et les plus militants. Les candidats à la recherche d'une position sociale le savent fort bien, car c'est parmi ceux-là qu'ils recrutent les éléments de leurs comités électoraux. Employons-les à une besogne plus généreuse.

Il nous souvient qu'à la suite d'une conférence en deux journées, dans un bourg des environs de Montdidier, nous avons formé, il y a plus de deux ans, un syndicat agricole mixte de cette nature. Eh bien ! les entraîneurs, ceux dont les conseils étaient le mieux écoutés, étaient précisément les petits artisans dont nous parlons. Depuis, nous avons fait la même observation en bien des lieux.

Il nous reste à expliquer comment nous pourrions rallier les serfs de la grande culture à nos syndicats agricoles, de manière à réaliser l'union socialiste révolutionnaire des villes et des campagnes.

Nous ajoutons même que le plan d'organisation qui suit, et qui semble imposé par la nature des choses, s'appliquerait fort bien au groupement syndical des populations minières, beaucoup trop négligées par nous. Rien ne nous empêcherait, par exemple, de créer dans certaines régions des syndicats et des fédérations des travailleurs des mines et de la terre, fusionnant ainsi deux éléments que le législateur lui-même a confondus dans ses codes, puisque l'exploitation des mines — produits du sol — est légalement assimilée à l'exploitation des produits végétaux de la terre, et qu'ainsi le producteur minier, pas plus que le cultivateur, n'est considéré comme un commerçant. Nous faciliterons ainsi, comme il va l'être démontré ci-après, l'action socialiste des uns et des autres.

Actuellement, les syndicats de mineurs ne fonctionnent pas et n'existent que de nom. Il est vrai que des grèves, alarmantes pour le parti capitaliste, ont pu être suscitées de temps en temps. Mais, une fois cette émotion calmée, les syndicats minières ne donnent plus signe de vie. Il est vrai encore que les mineurs sont censés représentés par des comités dirigeants,

mais ces comités ne leur font jamais l'honneur de les consulter ; ils tranchent seuls les plus graves questions, qui devraient l'être par le plébiscite du peuple travailleur, et s'instituent eux-mêmes les délégués des mineurs dans les congrès socialistes. De temps en temps on annonce à la foule une conférence, qui n'est jamais qu'une occasion de voter des témoignages de satisfaction aux dirigeants et de leur offrir des corbeilles de fleurs.

Cela dit, voyons comment peuvent fonctionner les syndicats agricoles dans les centres de grosse culture où abondent les salariés. Ici, il ne faut pas exiger des syndiqués des réunions hebdomadaires : les difficultés du déplacement ne le permettraient pas. Les réunions devront donc être mensuelles.

Même sous cette condition, il sera toujours impossible de réunir un nombre sérieux d'adhérents. Beaucoup redouteront que leur affiliation ne soit connue du maître et qu'elle entraîne leur congé. Le seul moyen pratique de les rassurer et d'obtenir néanmoins d'eux une certaine participation active au mouvement socialiste, serait le suivant : dans chaque village, les adhérents empêchés ou se croyant empêchés d'aller aux réunions, nommeraient un secrétaire-délégué, absolument indépendant par la nature de sa profession. Le délégué, révocable à toute heure, serait spécialement chargé de consulter les syndiqués, dont lui seul aurait la liste, sur toutes les questions à l'ordre du jour, et de représenter à la réunion syndicale les adhérents empêchés. Si défectueux que sera souvent ce système, il est le seul praticable. Le délégué recruterait les adhésions nouvelles dans son centre ; il serait chargé de la propagande et de la distribution des notes, correspondances et journaux propres à éclairer les syndiqués.

Il y aurait lieu d'étudier par des expériences pratiques s'il ne serait pas possible de grouper de la même manière la population flottante des terrassiers et de tous les autres travailleurs employés à la construction ou à la réfection des chemins de fer, canaux et autres entreprises d'utilité publique. Le zèle de ces syndiqués serait entretenu par des conférences régulières, organisées par leurs délégués.

Il serait imprudent d'imposer des cotisations aux syndiqués de cette catégorie : les salaires de famine alloués à la plupart d'entre eux ne le permettent pas. Il ne serait reçu que des dons volontaires ou le produit des fêtes familiales et surtout de conférences, enfin de quoi couvrir les stricts frais de correspondance du syndicat avec le chef-lieu de la fédération.

Les syndicats de chaque fédération seraient reliés entre eux par un comité fédéral, composé de délégués spéciaux, nommés par les syndicats et toujours révocables. Le comité fédéral, qui siégerait à la Bourse du travail de la région, aurait pour mission d'entretenir des rapports avec les autres comités fédéraux des différentes Bourses du travail, de telle sorte que les graves questions qui vont être bientôt soulevées dans le monde socialiste, soient connues en même temps de tous les travailleurs.

La région française contient environ 22 millions de serfs et d'exploités de toute catégorie, de l'un et de l'autre sexe. Ces forces sont prêtes à se concentrer d'elles-mêmes. Ne doutons pas

que les serfs agricoles, rebelles jusqu'à ce jour à notre agglomération fédérative, restent en arrière de leurs frères soumis au servage industriel. L'expérience de ces dernières années nous démontre, au contraire, que les tard-venus, ceux qui naguère interdisaient par leurs règlements toute discussion politique dans leurs syndicats, sont aujourd'hui ceux qui étonnent les autres par la hardiesse de leurs délibérations. Faisons donc masse de toutes les forces socialistes. Et quant à ceux qui s'effraieraient de la grandeur de ce mouvement et qui invoqueraient encore l'impossibilité, nous leur répoudrons que les plus grandes révolutions ont toujours été des impossibilités vaincues.

Aux prochains numéros : *la Question agraire en Belgique*, d'après M. Emile Vandervelde, professeur à l'Université libre de Bruxelles ; *la Question agraire dans l'Yonne et en Algérie*.

LA VERRERIE OUVRIÈRE

Favorisée entre toutes, la Verrerie ouvrière d'Albi a obtenu tous les concours que nécessitait une entreprise industrielle de son importance. Bien que la souscription des tickets à 20 centimes, imaginée par les sociétés coopératives et les syndicats ouvriers de Paris, n'ait pas suffi, comme on l'espérait, à constituer la totalité du capital social, la Verrerie a pu compléter d'autre part la somme qu'il lui fallait, et elle possède actuellement, à quelques milliers de francs près, les 500,000 francs indispensables à son fonctionnement normal.

Ses fours sont du système le plus nouveau, et les verriers, instruits par l'expérience, ont écarté du hall de fabrication les vices de construction observés soit à la verrerie de Sainte-Clotilde (usine Rességuier), soit dans les autres verreries capitalistes. Les bâtiments accessoires (séchage, générateurs, poteries, modèles, forge, etc.) sont spacieux et en nombre suffisant pour satisfaire à toutes les exigences d'une bonne fabrication. Les administrateurs ont recueilli sur la nature des divers produits chimiques employés dans l'industrie verrière des indications précieuses qui leur permettent de retarder les dégradations habituellement causées aux fours et aux bassins d'enverrage par les matières trop chargées de sels. Ils ont rencontré, avant même l'ouverture de l'exploitation, une clientèle sérieuse, composée pour une part de distilleries et de sociétés d'eaux minérales qui comptent parmi les plus importantes et les plus solides ; pour l'autre part, des sociétés coopératives de consommation, qui, non contentes d'avoir imposé à tous leurs fournisseurs de s'approvisionner de bouteilles à la Verrerie ouvrière, non contentes de s'être elles-mêmes engagées à ne plus acquérir d'autres types de litres, ont encore décidé que l'éventuelle différence de valeur marchande entre les produits d'Albi et ceux des autres usines ne modifierait point leur résolution de soutenir l'usine qu'elles ont aidé à créer. Bref, la Verrerie ouvrière aura reçu à sa naissance les gages de succès les plus flatteurs et les plus certains.

Réussira-t-elle ? Les conservateurs de toute nuance disent : non ; les socialistes disent : oui ; nous, nous disons : peut-être. Echouera-t-elle, comme le prétendait récemment un élève sociologue, « parce que la socialisation de la grande industrie n'a pas encore rencontré sa formule » ? Il nous serait difficile de répondre à cette question, car nous n'avons pas compris (et il nous paraît douteux que l'auteur l'ait compris davantage) ce que peut bien être, dans le milieu économique présent, la « socialisation de la grande industrie » ; nous ignorons donc si cette socialisation nouveau modèle possède une « formule ».

Réussira-t-elle, comme l'affirment les socialistes, soit par son caractère coopératif (la coopération, à leur avis, étant ou pouvant devenir la panacée sociale, et la solidarité nouée entre les sociétés de consommation et la Verrerie assurant celle-ci contre toute éventualité fâcheuse), ou bien par le caractère communiste qui lui a été imprimé dès le début et que révèlent surabondamment les statuts aussi bien que l'ordre du jour adoptés, en novembre 1895, dans la réunion publique où naquit le *Comité d'Action* ? Il nous semble que les socialistes s'exagèrent dans une égale mesure et la puissance des sociétés coopératives et la valeur d'ordres du jour et d'articles de statuts qui, privés de sanction légale, ne seront respectés que suivant le tempérament des administrateurs ou la composition, essentiellement variable, de l'assemblée des actionnaires.

Pour nous, la vérité doit se trouver à mi-chemin de ces opinions contradictoires. Si nous nous bornions à mettre en parallèle le système économique capitaliste et le caractère communiste que, plus que quiconque, nous nous sommes efforcé pendant des mois de donner à l'usine d'Albi, assurément nous devrions prédire à cette œuvre une chute fatale et prochaine, et notre prédiction n'aurait pas grand mérite, aucune institution communiste n'étant possible sous un régime de pur égoïsme.

Mais, que doit être réellement la Verrerie ouvrière ? En premier lieu, le moyen de soustraire au joug patronal quelques vaillants camarades qui, sans l'effort collectif dont on connaît le résultat, auraient été depuis longtemps obligés d'accepter les inacceptables exigences de M. Resseguier ; en second lieu, une usine modèle, digne des ouvriers qui l'exploiteront et qui, comme tous les « meneurs de grève », sont des artisans d'élite ; un champ d'éducation, enfin, où les verriers puissent faire l'apprentissage de leurs intérêts et de la liberté.

De ces trois choses, une est réalisée. Les verriers d'Albi possèdent, de l'avis des spécialistes, une usine pour le moment incomparable. Quant aux deux autres : libération de la tyrannie capitaliste et faculté de s'initier au travail personnel et libre, si elles ne dépendent pas d'eux d'une manière absolue, étant subordonnées à l'existence de l'usine, que peut trancher le régime social, elles ont du moins quelques chances de réalisation. S'il ne se forme point de coalition capitaliste pour déclarer à Albi une guerre de tarifs, ou bien si, cette coalition nouée, les sympathies accordées à la Verrerie sont assez nombreuses et assez puissantes pour balancer les haines, alors les verriers pourront,

et ils devront tout faire pour donner au prolétariat ce que le prolétariat attend d'eux.

Et qu'attend-il ? Une œuvre communiste ? Non, car il sait combien vain serait un pareil rêve dans la société actuelle. Ceux-là mêmes (et nous en sommes) qui ont affirmé jusqu'à l'exagération que l'entreprise d'Albi serait une expérience sociale et communiste, ont agi en hommes qui demandent beaucoup pour obtenir quelque chose et qui connaissent la force des paroles de foi. Une œuvre capitaliste, c'est-à-dire une usine uniquement soucieuse du gain, quelque nouvelle Société de Lunetiers ? Pas davantage, car aucune, nous en sommes convaincu, des sociétés ouvrières qui ont contribué à l'édification de la Verrerie, n'a eu pour objectif d'apporter aux grévistes de Carmaux des valeurs de Bourse.

Ce que le prolétariat attend d'eux, c'est une habile exploitation de leur outillage, une sage gestion de leurs finances, et surtout la preuve qu'en même temps que les ouvriers sont capables de se choisir d'intelligents administrateurs, les ouvriers devenus administrateurs sont assez dignes pour ne jamais cesser d'être les égaux de leurs compagnons de travail et pour rentrer dans le rang, le jour venu, sans chercher à puiser dans l'autorité le moyen de retarder cette échéance.

Quand, à notre question du début : la Verrerie réussira-t-elle ? nous répondions : peut-être, nous songions à ceci : que la cause d'échec de la plupart des sociétés coopératives de production a été l'abus du pouvoir. Sans doute, les jalousies sont promptes à s'éveiller contre les camarades promus à la fonction d'administrateur ; le soupçon accompagne tous leurs actes ; la critique les atteint souvent sans raison — et ce sera l'honneur des verriers de ne pas prêter une oreille trop complaisante aux reproches parfois immérités que leur inspirerait beaucoup moins l'intérêt général que l'apparente inégalité des conditions. Mais aussi, les administrateurs des sociétés coopératives tendent trop volontiers à refuser à leurs camarades l'explication si brève qui, donnée en temps opportun, préviendrait les colères en dissipant les méfiances. Qu'arrive-t-il alors ? C'est que, proféré de bouche à oreille, sans contrôle possible, le grief, peut-être injuste, mais formulé sincèrement, et qu'un mot eût fait disparaître, circule de proche en proche, se fortifie, revêt de plus en plus les caractères de la vraisemblance, souffle la discorde, gagne toute l'association, et voilà un beau jour la guerre allumée entre collaborateurs. Or, pour éviter cette cause d'échec, que faudrait-il ? Une bonne volonté réciproque, la conviction (même exagérée) chez les ouvriers que leurs administrateurs n'accomplissent jamais que des actes utiles et bons ; chez les administrateurs, qu'un administrateur ne doit pas seulement attendre, mais doit solliciter, provoquer, pour ainsi dire, la critique, pour se donner le prétexte de faire contrôler sans cesse l'exercice de son mandat.

Il importe aussi que la politique ne devienne jamais une source de haine, et qu'à condition que chacun, prenant conscience de sa responsabilité, exécute fidèlement sa tâche, toutes les opinions soient absolument libres. Les administrateurs d'une société ouvrière doivent constamment se rappeler que leur mission se

limite à la gestion technique et financière de l'œuvre, que leur *pouvoir* commence au travail et finit avec le travail, que, surtout, investis d'une autorité légale, eux révolutionnaires et devenus souvent ce qu'ils sont pour avoir refusé d'obéir aux exigences *politiques* d'un patron, ils ont à faire oublier cette autorité en y substituant les conseils, la prédication, l'entente.

Ces conditions sont-elles réalisables à Albi ? Oui, sinon intégralement parce que l'éducation humaine est bien rudimentaire, du moins en partie, si l'assemblée des actionnaires y tient la main. Des difficultés, il est vrai, ont déjà surgi entre ouvriers et administrateurs. Un réglément aux pénalités excessives a mécontenté, non pas ceux dont la conduite en motiva l'élaboration, mais les quelques hommes qui, mis hors ses atteintes parce qu'ils ont toujours compris et accompli leur mission, croient cependant qu'en tout état de cause la persuasion vaut mieux que le châtement, et que l'égaré, rebelle à la rigueur, entendra le conseil. Et, à la suite de débats assez vifs, quatre d'entre eux (nous rougissons de le dire) ont été exclus de la propriété commune.

Quelles ont été les causes de ce regrettable incident ? Les divisions politiques d'abord, puis l'état d'aigreur dû aux dix-huit mois pendant lesquels les verriers — tous chargés de famille, hélas ! — ont vécu avec les trente-six sous quotidiens que leur rapporta leur travail de maçon... chaque fois que les pluies ne les mirent pas dans l'impossibilité de s'y livrer. Il nous paraît donc probable que, les difficultés de la période d'organisation disparues, la fabrication commencée, et à condition que les divergences politiques n'interviennent ni dans l'exécution ni dans l'appréciation du travail, une détente générale s'opérera, et le prolétariat pourra contempler une usine ouvrière à la fois prospère et animée d'esprit socialiste.

Quelle que doive être, en tout cas, sa fortune, la Verrerie d'Albi, ou plutôt le principe qui l'a constituée, aura eu cette heureuse conséquence d'éveiller dans les masses les idées d'association et de coopération communiste. Si nouveau que fût le projet d'une exploitation sans dividendes, dont les bénéfices serviraient à l'exécution d'œuvres économiques collectivement discutées et déterminées, où les décisions administratives seraient toujours susceptibles d'appel devant les milliers et les milliers de fondateurs, ce projet n'a pas laissé de séduire les obscurs mais infatigables pionniers de la transformation sociale. Et c'est ainsi que s'élaborent à la fois des mégisseries, des chapelleries, des cordonneries ouvrières, dont les statuts seront ceux de la Verrerie d'Albi.

Peut-être ces entreprises seront-elles vaines ; peut-être oublieront-elles, sous la pression du régime économique, le principe qui les inspira. Qu'importe ? Ce qui est reconfortant, c'est que ce principe ait pénétré les cerveaux ; et ce qu'il faut retenir, c'est que chaque expérience — heureuse ou funeste — de travail associé et libre fait faire un pas à l'homme sur la route de l'affranchissement.

F. P.

LE TRADE-UNIONISME EN ANGLETERRE

Un vol. in-18 jésus, de 4 francs, par Paul de Rousiers, avec la collaboration de MM. de Carbonnel, Festy, Fleury et Wilhelm. — Paris, Armand Colin, édit., 5, rue de Mézières.

I. — Nécessité du groupement syndical.

Ce livre ramène à trois les causes qui ont rendu nécessaire le groupement syndical. La première est la substitution au petit atelier de l'usine gigantesque, qui, dans l'industrie du fer, par exemple, groupe sous une même direction jusqu'à 14,000 ouvriers, et dans l'industrie textile jusqu'à 5,000.

Sous le régime du petit atelier, l'ouvrier pouvait espérer devenir patron. De même que la condition d'ouvrier n'était qu'un prolongement de son ancienne condition d'apprenti, le patronat lui apparaissait comme le terme possible, souvent certain, de sa condition d'ouvrier. Il n'existait donc point entre ses intérêts et ceux du patron l'antagonisme fatal qui existe sous le régime industriel actuel. Il savait tout au moins sa revanche prochaine, et cette quasi-certitude lui faisait supporter plus aisément la rigueur de son sort.

Le régime de la grande industrie, au contraire, a eu pour conséquences, en premier lieu, de séparer radicalement et irrévocablement les intérêts de l'ouvrier, emprisonné dans le salariat, de ceux du patron, beaucoup plus financier que technicien ; en second lieu, de rendre impossibles les réclamations individuelles, le patron pouvant opposer au mécontentement d'un isolé la satisfaction, ou si l'on aime mieux, la résignation de la collectivité. De là première nécessité pour les ouvriers de constituer une représentation commune spéciale et permanente, ayant pour tâche de défendre les intérêts du travail, d'établir et de faire respecter le *modus vivendi* qui termine toute grève.

La seconde cause est l'extension gigantesque des établissements à nombre personnel, extension déterminée par l'accroissement de production dû aux progrès du machinisme et à l'ouverture de relations commerciales internationales.

La troisième cause est la constitution de fabriques collectives, telles que les coutelleries de Sheffield, lesquelles ont substitué aux anciens et immédiats intérêts du travailleur et du patron, des intérêts de groupes qui appellent des discussions collectives.

Ces trois causes, auxquelles on peut joindre la nécessité pour les patrons et pour les ouvriers de concilier leurs débats, non plus seulement avec les conditions économiques locales, comme au temps où chaque atelier n'avait qu'une clientèle fixe, concentrée et stable, mais avec les conditions économiques nationales et même internationales, ces trois causes, dit M. de Rousiers, ont introduit dans le trade-unionisme des formes variées. Au plus bas degré de l'association corporative se trouvent les métiers qui, comme ceux du bâtiment, échappent le plus aux conséquences de l'évolution industrielle. et en même temps ne subissent qu'indirectement l'effet de l'évolution

commerciale. A un degré supérieur se trouvent les Unions d'ouvriers qui, comme les ouvriers agricoles ou les *dockers* (ouvriers des ports), ne font pas d'apprentissage, ne sont guère que des manœuvres et qui, peu touchés par l'évolution industrielle, subissent d'une manière très intense l'effet de l'évolution commerciale. Au plus haut degré, enfin, les Unions des métiers où le machinisme joue un rôle prépondérant, comme les exploitations minières, les constructions navales, les ateliers de mécanique, les tissages, etc., qui ressentent à la fois les conséquences de l'évolution industrielle et celles de l'évolution commerciale.

Sont seuls demeurés en dehors du trade-unionisme, 1° les ouvriers dont le métier permet le *sweating system* (travail en chambre), qui, empêchant les rencontres de travailleurs, crée entre eux la concurrence; et 2° les ouvriers, tels les forgerons, les tisserands, les dentellières, dont le métier est condamné à disparaître.

II. — Causes du succès du trade-unionisme anglais.

Le Royaume-Uni compte environ 1,500,000 ouvriers syndiqués. Cela ne représente que le vingtième de la population totale, et le cinquième des ouvriers mâles. Il faut donc chercher ailleurs la source d'où le trade-unionisme anglais a tiré sa force.

Le trade-unionisme est une incontestable puissance : au Parlement, dans les conseils électifs de comté (notamment celui de Londres), dans les conseils de paroisse, les comités scolaires électifs, les justices de paix (1). En dehors du trade-unionisme, affirme M. de Rousiers, il n'y a dans les masses ouvrières de l'Angleterre aucun groupement sérieux, et le trade-unionisme résume en lui seul tous les efforts dignes d'attention tentés pour la représentation des intérêts ouvriers.

Son succès s'explique, d'abord, par les résultats obtenus. Depuis vingt ans, il a fait considérablement élever les salaires et décroître la durée du travail. La journée de dix heures, qui était considérée vers 1860 comme un minimum, est aujourd'hui un maximum. Sans doute, le perfectionnement des moyens de production peut de ce résultat, revendiquer une part; mais le trade-unionisme a fait le reste, et on en a la preuve quand on compare les mineurs organisés du Durham, du Northumberland, des Midlands, aux mineurs inorganisés du pays gallois et du Somersetshire qui travaillent plus et gagnent moins. De même les ouvriers du bâtiment voient leur salaire osciller entre 10 pence et 6 pence, suivant le degré de puissance de leurs Unions. Partout, dit M. de Rousiers, où il existe des unions bien organisées, les heures de travail sont plus courtes et les salaires plus élevés.

D'autre part, la force qu'ont acquise les Unions a forcé les patrons à les « reconnaître »,

c'est-à-dire, non seulement à traiter avec elles sur le pied d'égalité, après la grève, mais souvent à constituer avec elles, soit antérieurement au conflit, pour le prévenir, soit postérieurement pour exécuter le contrat que ce conflit a déterminé, des conseils d'arbitrage, tantôt permanents, tantôt temporaires, composés mi-partie de délégués des patrons et de délégués des ouvriers.

Enfin, la force du trade-unionisme lui a valu la considération publique, au point que l'usage oblige la municipalité (quelle que soit sa nuance politique) de la ville où se tient le congrès annuel des trade-Unions, à souhaiter la bienvenue aux délégués pendant la séance d'ouverture.

III. — Valeur des trade-Unionistes.

Les trade-Unionistes, en général, selon M. de Rousiers, et surtout leurs leaders se distinguent par leur esprit pratique, net et précis, leur sens des possibilités, leur élévation morale, leur largeur d'esprit. Et comme un groupe ne vaut qu'autant que valent ses membres, les qualités des trade-unionistes expliquent et justifient la puissance et la considération dont jouissent les trade-Unions.

Thomas Burt disait à la séance du congrès tenu en 1891 à Newcastle : « Ne vous inquiétez jamais de ce que vous ne pouvez pas atteindre, et ne vous troublez jamais de ce que vous ne pouvez pas éviter. » Cette parole révèle mieux que toute dissertation l'« état d'âme » du prolétariat anglais organisé. Les trade-unionistes poursuivent avant tout les réformes partielles, les améliorations possibles, et ceux-là mêmes qui croient à la nécessité d'une refonte sociale complète et violente, n'hésitent pas pour le présent à chercher des modifications de détail. Éviter le plus possible les chômages et les grèves, empêcher l'avilissement des salaires et l'excessive prolongation du travail, c'est habituellement tout le programme des trade-unions actuelles, bien différentes par là des trade-unions anciennes, qui, sous l'impulsion du mouvement chartiste, n'avaient élaboré que des programmes de réforme générale (1).

Les leaders du trade-unionisme ont une activité et un dévouement, une élévation morale qui ne le cède pas à la grandeur de leur tâche. Il n'est pas, par exemple, un secrétaire de trade-union, qui, s'il n'était soutenu par la conscience de sa mission, le sentiment de son rôle, ne dût trouver davantage à résigner ses fonctions, modestement rétribuées, pour se créer une situation personnelle. Il reste cependant au service de ses camarades et n'y ménage ni ses forces, ni son intelligence.

Beaucoup d'entre eux ont des convictions religieuses (2). Presque tous les membres

(1) Nous n'apprécions pas; nous exposons. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que la fermeté et la ténacité qui caractérisent les races germaniques rendent peut-être moins fréquents et moins décevants, par suite moins dangereux, les échecs des escarmouches professionnelles que ne les rendent la légèreté, la promptitude à l'enthousiasme et au découragement qui distinguent les races latines.

(2) Cette particularité est fréquente dans les pays de culte protestant. Nous l'observerons dans des

(1) Notons au passage que presque toutes les Unions corporatives françaises, au contraire, ont établi l'incompatibilité entre l'exercice de fonctions syndicales (présidence, secrétariat, trésorerie) et l'exercice de fonctions électives publiques (parlement, conseils municipaux et généraux, etc.).

connus de la Fédération des mineurs, Pickard, S. Woods, Albert Stanley, etc., appartiennent à la secte méthodiste et sont des *local preachers*. Le thème habituel de leurs prêches a paru à M. de Rousiers beaucoup moins l'enseignement du dogme, l'exposé de la philosophie générale religieuse, que l'exhortation à la solidarité et au développement de la responsabilité personnelle. Le dévouement d'un homme vaut ce que vaut cet homme. Pour se devouer utilement, il faut donc au préalable avoir agi vigoureusement sur soi-même; par suite, *toute opinion tendant à atténuer chez l'homme le sentiment de sa responsabilité, à placer ailleurs qu'en lui le moteur moral qui le fait agir, doit être écartée* (1).

Les leaders trade-unionistes se forment un esprit éclairé par la nécessité de résoudre à tout instant des problèmes qui touchent en même temps à l'économie sociale et à la philosophie morale. Chez un grand nombre d'entre eux, la bibliothèque occupe une place d'honneur dans le mobilier généralement modeste.

Quant aux unionistes, ils ne sont pas moins sérieux et dignes que leurs inspirateurs. Ils paient avec une régularité exemplaire les cotisations qui atteignent des chiffres élevés, presque toujours 1 fr. 25 par semaine dans les unions puissantes, parfois 1 fr. 85. Le syndiqué qui resterait quelques semaines sans acquitter ses cotisations et qui ne pourrait invoquer l'excuse de chômage, d'accident ou de maladie, serait purement et simplement radié de l'Union. L'élévation des salaires anglais explique, sans doute, la possibilité de payer d'aussi fortes cotisations, mais ce taux indique également l'esprit de sacrifice, la sagesse et l'énergie des ouvriers, et, source première de la force des unions, leur a fourni le moyen d'augmenter le prix du travail.

A l'aide des cotisations, chaque Union forme d'abord un fonds de réserve, sorte de trésor de guerre en vue des grèves; le reste sert à payer les diverses allocations promises aux membres pour leur vieillesse ou en cas d'accidents ou de maladies.

Le trésor de guerre a plutôt pour effet d'éviter les grèves que de les provoquer. M. de Rousiers constate pour les trade-Unions anglaises, comme nous pourrions le constater pour les syndicats français (sauf peut-être l'*Association générale des ouvriers chapeliers*), qu'une Union qui a d'importantes disponibilités, ne se décide à d'importantes disponibilités, ne se décide à risquer dans une grève qu'après avoir mûrement pesé les chances de succès et s'être demandé si le résultat à obtenir vaudra la dépense à faire. Le trésor amassé en vue de la guerre est donc, dit M. de Rousiers, une garantie de modération. Il nous aurait été agréable de savoir également s'il n'est pas une cause de prudence exagérée; si, devenu possesseur de forts capitaux, le syn-

études prochaines sur les trade-unionistes des Etats-Unis.

(1) Nous soulignons cette phrase parce qu'elle exprime l'idée, cent fois exposée sous diverses formes par Fernand Pelloutier, qui est la base de la philosophie anarchiste. Développer le sens de la responsabilité, c'est préparer le « gouvernement de la raison », rendre, par conséquent, de plus en plus inutile toute autorité étrangère à chaque individu.

dicat anglais n'est pas entraîné à mettre en parallèle l'intérêt corporatif de ses membres et le respect du coffre-fort, à sacrifier parfois l'un à l'autre.

Ici se termine l'introduction du livre de M. de Rousiers. Avant de passer à l'examen particulier de quelques unes des grandes Unions anglaises, l'auteur constate que les leaders des trade-Unions, au lieu d'asseoir et de bâtir l'autorité dont ils jouissent sur la faiblesse morale de leurs administrés, discernent que la meilleure politique consiste, au contraire, à faire de l'élévation morale des mandants la mesure de l'autorité des commettants. Persuadés que le contrôle d'hommes forts et raisonnables augmentera, loin de la diminuer, la valeur des actes qu'ils auront à accomplir, ils s'attachent à l'éducation et à l'instruction de leurs camarades, et déléguants et délégués s'élèvent ainsi d'un même mouvement vers les hautes régions morales. En même temps, dit M. de Rousiers, que la valeur individuelle des unionistes fait la valeur de l'Union, la valeur collective de l'Union accroît sans cesse la valeur individuelle des unionistes.

Dans nos prochains numéros, nous étudierons successivement, avec M. de Rousiers, les *Unions d'ouvriers du bâtiment*, les *Unions d'ouvriers agricoles*, les *Unions de dockers*, les *Unions dans l'industrie minière*, les *Unions dans les constructions navales*, les *Unions de mécaniciens*, les *Unions dans l'industrie textile*, et enfin l'*Avenir du Trade-Unionisme en Angleterre*.

SALAIRES COMPARÉS DES TISSEURS DU VELOURS

Les ouvriers tisseurs de velours d'Amiens manifestent de sérieuses craintes pour l'avenir de leur industrie. Déjà réduits à des salaires de famine, ils sont menacés d'une dépréciation nouvelle. Les fabricants de velours prétendent qu'il est devenu impossible de résister à la concurrence des salaires payés aux ouvriers tisseurs belges et anglais.

Or, une lettre adressée d'Angleterre à la Bourse du travail d'Amiens donne les renseignements suivants : « Le salaire moyen des « ouvriers tisseurs et des tisseuses de velours « peut être évalué à 25 francs par semaine. « La liste ci-incluse donne le prix pour les « tisseurs à deux, trois et quatre métiers. Le « taux réellement payé est probablement un « peu plus élevé que les chiffres indiqués.

	Hommes	Femmes	Jeunes filles
2 métiers	de 15 » à 16 25	de 16 25 à 17 50	15 »
3 —	de 22 50 à 25 »	de 22 50 à 25 »	—
4 —	de 25 » à 30 »	de 25 » à 30 »	—

« La durée du travail est de 56 heures et demie par semaine: »

D'autre part, le syndicat des tisserands gantois écrit : « Le velours est fabriqué à Gand « par poids et fait sur quatre métiers (5/4) ou « sur deux (10/4); on travaille 10 heures par « jour. — Sur quatre métiers, on gagne de 23 « à 25 francs par semaine; sur deux métiers, « de 20 à 22 francs. Voici le tarif :

Nos anglais.	Prix par kilog.	Nos anglais.	Prix par kilog.
3 1/2	0 19	14	0 38
4	0 21	16	0 41
5	0 25	18	0 45
6	0 28	20	0 50
7	0 30	22	0 55
8	0 31	24	0 60
10	0 33	30	0 75
12	0 35	36	0 90

L'auteur de cette lettre ajoute : « Nous ne pouvons admettre que les fabricants d'Amiens aient à craindre la concurrence des fabriques gantoises, puisqu'on a voulu nous faire travailler au tarif d'Amiens, que nous avons refusé; de notre côté, nous avons proposé aux fabricants de travailler au tarif de Blackburn (Angleterre), et les patrons s'y sont opposés.

« Conclusion : Amiens travaille (et de beaucoup) au-dessous du tarif payé à Gand, lequel est lui-même inférieur au tarif anglais. »

La conclusion des tisseurs de Gand a été dictée par des renseignements inexacts, car le syndicat des tisseurs d'Amiens nous communique la note suivante :

« Il n'y a pas de différence entre les salaires de Gand et ceux d'Amiens pour les ouvriers à 2, 3 ou 4 métiers. Les tisseurs à 2 métiers ne sont que des apprentis ou des ouvriers médiocres, et ils sont peu nombreux. La vitesse des tisseurs à 3 métiers est égale à celle des tisseurs à 4 métiers, mais leur salaire est moindre. Voici les tarifs :

Nos.	Prix par kilog.	Nos.	Prix par kilog.
12	0 44	20	0 67
14	0 50	22	0 73
16	0 55	24	0 79
18	0 61		

« Nos tarifs sont donc d'un quart plus élevés que ceux de Gand.

Voici maintenant les salaires pour 11 heures de travail : tisseurs à 3 ou 4 métiers, soit la majeure partie, de 42 à 50 francs par quinzaine; tisseurs à 2 métiers (apprentis ou ouvriers médiocres), un peu plus de la moitié des salaires précédents, soit de 22 à 28 francs par quinzaine, parce que le métier est plus facile à entretenir et peut-être moins souvent arrêté.

« Les numéros des fils d'Amiens ne concorde pas avec les numéros des fils anglais; par exemple, notre numéro 16 fait du 18 ou du 20 anglais, d'où il résulte que la main-d'œuvre anglaise est plus économique pour les patrons. Nous tissons des velours d'habillement qui n'ont que 72 ou 74 centimètres de largeur, tandis qu'à Gand on fabrique des tissus de coton de 1 m. 50, 2 mètres ou 2 m. 50, ce qui oblige les tisseurs gantois, pour gagner le même salaire que les tisseurs amiénois, de tisser un quart de plus de coton.

« Le tarif d'Amiens date de 1879; en 1893, il a été rectifié de quelques centimes et la journée a été diminuée d'une heure. Ce n'est certainement pas ce tarif qui a été présenté aux camarades gantois, car ils l'eussent accepté. »

BULLETIN SOCIAL

PARIS

L'ACTION OUVRIÈRE. — *Le Syndicat des Employés du Département de la Seine*, convaincu que le moyen d'opérer des modifications dans les conditions du travail dépend beaucoup plus de l'action directe exercée par les syndicats contre les patrons que des inutiles appels à l'intervention législative ou administrative, vient de décider une campagne de propagande qui se bornera momentanément à la réduction de la durée du travail et à l'emploi forcé d'ouvriers syndiqués. Pour obtenir ce double résultat, le *Syndicat des Employés* s'efforcera de provoquer entre les associations ouvrières une entente à l'effet d'inviter tous les travailleurs : 1^o à ne faire désormais aucun achat passé huit heures du soir pendant la semaine et midi le dimanche; 2^o à ne se fournir que dans les maisons qui n'interdisent pas à leur personnel de se syndiquer.

De telles décisions méritent d'être encouragées, car, en même temps qu'elles développent en l'homme l'esprit d'initiative, la tendance à l'action, à l'effort personnel, leurs résultats feront de plus en plus comprendre au prolétariat que la transformation de son sort dépend exclusivement de lui-même.

LES GRÈVES. — Vingt-trois grèves, intéressant environ 4.000 ouvriers, ont éclaté en novembre 1896. Six d'entre elles avaient pour but une augmentation de salaires, et, dans un cas, la réintégration d'un ouvrier congédié, dans un autre cas, l'organisation d'une caisse de retraite alimentée par la compagnie et l'obtention d'un jour de repos rétribué par semaine; quatre ont été provoquées par une réduction de salaires; deux tendaient au renvoi de contre-maitres et, conjointement dans un cas, à la réintégration d'un ouvrier; deux étaient déterminées par le renvoi d'ouvriers; deux par le refus des patrons de maintenir le travail à la journée ou de supprimer le travail aux pièces.

PROVINCE

LES BOURSES DU TRAVAIL. — D'intéressants renseignements nous sont fournis sur les services de solidarité créés par les Bourses du travail. La Bourse du travail de Béziers, par exemple, possède à la fois service d'alimentation, service de couchage et vestiaire, et son intention est de compléter cette organisation par un service de bains.

La Bourse du travail de Béziers délivre à tous les ouvriers de passage, indistinctement, des jetons d'une valeur de 10 centimes à l'aide desquels les chômeurs peuvent se procurer soit des aliments tout préparés au restaurant *La Fraternelle*, soit — et cela à l'intention des ouvrières — des vivres pour la cuisson desquels la Bourse met une cuisine garnie d'ustensiles à la disposition des bénéficiaires.

Le prix des jetons est payé, d'abord par un crédit prélevé sur la subvention annuelle accordée à la Bourse par la municipalité, puis par une subvention mensuelle spéciale de 50 francs. Les ouvriers non syndiqués n'ont droit qu'à une journée de secours; les ouvriers syndiqués obtiennent le temps nécessaire pour visiter tous les ateliers de leur profession.

L'asile de nuit comprend une salle pour les hommes et une salle pour les femmes, ces dernières pouvant, à l'aide de la cuisine mise à leur disposition, s'abstenir, s'il leur convient, de prendre leur repas au restaurant *La Fraternelle*.

Le vestiaire est alimenté par des appels périodiques à la solidarité.

— La Bourse du travail de Besançon étudie actuellement l'organisation de services semblables.

— Enfin, la Bourse de Tours vient de nommer une Commission chargée d'organiser un vestiaire et de répartir les sommes et les vêtements qui lui auront été adressés.

NIORT. — La Chambre Syndicale des Ouvriers Menuisiers et Ebénistes de Niort, a pris l'initiative de former une Association Ouvrière pour lutter contre l'exigence toujours croissante des patrons. En présence du développement de la grande industrie moderne et de l'antagonisme croissant entre le travail et le capital, le créditement des Syndicats professionnels ayant pour objet de fonder des Associations Ouvrières de production, nous paraît un moyen immédiatement réalisable pour relever notre Industrie, pour transformer le travail salarié en travail associé, pour rendre aux travailleurs, sous une forme moderne, l'outillage dont nous avons été accidentellement dissociés et séparés.

Sans doute l'organisation des Syndicats professionnels, la réduction légale des heures de travail, bien que moins directes, sont aussi des moyens très importants pour arriver à ce résultat, mais la grande majorité des patrons et des capitalistes y sont systématiquement hostiles.

Dominer sans contester dans leurs ateliers, nous écraser par leurs réglementations arbitraires, exiger de nous une obéissance passive et une soumission absolue, sacrifier l'intérêt général dans un but d'intérêt personnel ou d'intérêt de classe, tel est le résultat de l'exploitation capitaliste.

Alors, Citoyen, c'est dans ce but que nous nous adressons à vous par la Solidarité Ouvrière, pour faire triompher et former notre Association, car les quelques mille francs qui nous sont indispensables, nous les demandons à tous les travailleurs.

Réunis sous la même bannière de l'émancipation sociale, et en prenant pour devise : « Tous pour un, et un pour tous ».

Les souscriptions doivent être adressées au citoyen THÉVENET, secrétaire de la Chambre Syndicale, rue des Trois-Coigneaux, 113 ; ou au citoyen Elie PROUST, trésorier, rue de la Burgone, 140.

ÉTRANGER

Allemagne. — LA GRÈVE DE HAMBOURG. — Le 21 novembre 1896, les armateurs de Hambourg se mirent en grève, au nombre de 2,500 environ, sur le refus opposé par leurs patrons à la demande d'augmentation de salaire qui leur avait été présentée le 12 novembre. Cette demande comportait un salaire quotidien de 5 marks (6 fr. 25) pour le jour, et de 6 marks (7 fr. 50) pour la nuit et le dimanche, au lieu de 4,20 m. (5 fr. 25) et 5,40 m. (6 fr. 75) que recevaient les ouvriers jusqu'alors. En outre, un supplément de 1 mark (1 fr. 25) par jour était réclamé pour les travaux insalubres ou particulièrement pénibles.

À la fin de novembre, le nombre des grévistes s'élevait à 13,000 environ. Aux armateurs s'étaient jointes plusieurs autres catégories d'ouvriers du port : débardeurs, préposés aux élévateurs, nettoyeurs de chaudières, conducteurs de chaloupes, etc. Le président de la cour industrielle, le président du Conseil municipal et le sénateur-chef de la police adressèrent le 30 novembre une proposition d'arbitrage au président de l'Association des armateurs et à M. Von Elm, député au Reichstag, représentant les grévistes. La proposition, acceptée par ces derniers, fut écartée par l'assemblée générale de l'association industrielle et sucrière de Hambourg, composée des délégués de douze associations patronales, et à qui l'association des armateurs en avait référé.

Le 2 décembre, les grévistes étaient 1,500. Des peintres en navires, des chauffeurs, des mécaniciens, des matelots s'étaient joints à eux, tous demandant des augmentations de salaire. En même temps commencèrent les distributions de secours aux grévistes : 7,000 d'entre eux participèrent à la répartition du 1^{er} décembre : 8 marks pour les célibataires, 9 marks pour les hommes mariés, plus 1 mark par enfant.

Le 4 décembre, le Comité central de la grève décréta la grève générale de tous les ouvriers occupés dans le port, et sur cette décision, presque tous les ouvriers des quais cessèrent le travail. A ce moment, M. G. Kellermann, président de l'Union des Dockers allemands, se rendit à Londres, au siège de la *Fédération internationale des ouvriers des Navires, bassins et rivières*, et, au nom du Comité de la grève, fit connaître qu'il y

avait 20,000 ouvriers en grève, que seuls travaillaient encore 800 traitres (*blacklegs*) anglais et autant d'allemands, et que cependant les grévistes avaient pleine confiance dans le succès de leur entreprise. Il ajouta qu'il fallait recueillir par semaine 8,000 livres (200,000 fr.) dont l'Allemagne fournirait la plus grosse part.

« À la suite de cette communication, la Fédération publia un pressant appel à tous les trade-unionistes de la Grande-Bretagne pour apporter un prompt concours financier aux camarades de Hambourg. »

Dans cet appel, que notre camarade Tom Mann nous communique, la Fédération s'exprime ainsi : « Les dockers anglais ont eux aussi à formuler des griefs d'un caractère sérieux et qui attireront bientôt l'attention ; mais l'honneur et les circonstances nous obligent à nous occuper de la grève de Hambourg avant de songer à notre propre cause. Si les camarades de Hambourg sont vaincus, évidemment nous en subirons les cruelles conséquences, non seulement dans les ports, mais dans tous les domaines du travail ; par contre, s'ils triomphent, la cause du travail aura doublement gagné, et nous aurons plus de chance pour nos réclamations... Nous faisons donc appel aux conseils des Unions anglaises pour organiser des collectes régulières qui seront envoyées à la Fédération ; nous espérons, en outre, que la sympathie publique nous aidera dans notre tentative pour établir une base d'entente internationale et montrer que, supérieurs aux basses rivalités nationales, nous pouvons donner un utile secours à nos frères les travailleurs allemands. »

Chemin faisant, la Fédération explique son rôle, diversement commenté par la presse capitaliste européenne. « Si d'aucuns s'inquiètent, dit-elle, de comprendre notre attitude en présence de la grève, nous déclarerons ouvertement que, tout en ayant l'honneur préoccupé d'éviter les grèves et les lock-out, nous ne voulons pas devoir la paix à un constant esclavage industriel et social. En toute circonstance, sans exception, nous nous efforcerons de défendre nos réclamations dans des débats paisibles, mais si la classe capitaliste refuse de discuter, alors nous devons à notre dignité d'homme et en tout ce qui dépendra de nous, de recourir aux moyens d'action de l'union ouvrière, dont l'efficacité a été démontrée en mille occasions. »

Le 28 décembre, 86 navires étaient amarrés aux quais de Hambourg. Or, il ne travaillait aux grues que 1460 hommes, et sur les quais, que 2,127, et le lendemain, les *blacklegs* anglais, n'ayant pu obtenir une augmentation de salaire, abandonnaient à leur tour le travail.

La *Commission générale des organisations syndicales allemandes*, dont le siège est précisément à Hambourg, adresse un pressant appel aux ouvriers de toutes les nations.

Angleterre. — LA FÉDÉRATION DES NAVIRES, BASSINS ET RIVIÈRES nous informe qu'elle a l'intention d'organiser à Londres, en février prochain, une conférence des Marins et des Ouvriers des Ports. Elle espère qu'il y viendra des délégués des ouvriers des ports de France. Les événements de Hambourg, les efforts faits depuis quinze ans dans tous les ports pour améliorer la condition des marins, mécaniciens, chauffeurs et déchargeurs, nous font croire également que les camarades français assisteront au Congrès. L'organisation de *Sailors' home*, participant à la fois de la Bourse du travail et de la Société coopérative et libérant les marins de l'abominable trafic des marchands d'hommes, les moyens d'obtenir à bord un régime plus humain : ces deux questions, dont le succès relèverait le niveau moral des travailleurs de la marine, le Congrès projeté peut en indiquer la solution. S'il a lieu, Tom Mann en fera connaître les travaux aux lecteurs de l'*Ouvrier des Deux Mondes*.

— LES GRÈVES. — 65 grèves ont été déclarées en novembre, comprenant environ 15,000 grévistes. Sur 60 terminées au 30 novembre, 35, intéressant 4,700 ouvriers, ont été favorables aux grévistes ; 14, intéressant 2,300 ouvriers, aux patrons ; 6, intéressant 6,590 ouvriers, ont abouti à des transactions. Dans cinq cas, le résultat n'a pu être apprécié.

Belgique. — LA SITUATION À CHARLEROI. — La Fédération des mineurs avait envoyé en nombre aux directeurs des charbonnages de Charleroi (nord-ouest) et de la

Louvière, des lettres pour réclamer une augmentation de salaires. Elle annonçait qu'à défaut de réponse par écrit, une démarche serait faite le 25 novembre; Aucune des sociétés charbonnières ne répondit à ces lettres. La société de Mariemont, seule, fit connaître qu'elle traitait ses différends avec son conseil d'arbitrage. En conséquence, des délégués se rendirent près des directeurs. Tous ont éprouvé des refus; il est fait des promesses pour l'avenir, et encore conditionnellement, mais on se borne là.

Après avoir rendu compte à la Fédération de leurs démarches, les délégués ont ajouté que leurs syndicats veulent la grève, et qu'ils en ont obtenu à grand'peine l'ajournement jusqu'au Congrès général des mineurs, qui a eu lieu le 10 janvier à la Louvière.

En attendant, la Fédération du bassin de Charleroi a voté à l'unanimité une mesure transitoire qui consiste à chômer un jour par semaine, mais qui ne sera appliquée que si le Congrès l'adopte, sur la proposition des délégués de Charleroi.

Cette décision ne peut avoir en vue que de presser sur la volonté des directeurs de charbonnages. C'est aussi une espèce d'expérience de grève générale d'un jour par semaine. Il est certain que, si la tentative réussissait, elle apporterait dans l'exploitation charbonnière une irrégularité et un dommage supérieur à l'augmentation qui, peut-être, satisfait les mineurs.

BIBLIOGRAPHIE

Le Trade-Unionisme en Angleterre par Paul de Rousiers, avec la collaboration de MM. de Carbonnel, Festy, Fleury et Wilhelm. — 1 vol. in-18 jés., 4 francs, chez Armand Colin, 5, rue de Mézières, Paris. — L'analyse de ce livre, que nous commençons en ce numéro, prouve assez le cas que nous en faisons.

Une enquête sociale. — La grève de Carmaux et la Verrerie d'Albi, par Léon de Seilhac. — 1 vol. in-16, librairie académique Perrin, 35, quai des Grands-Augustins, Paris. — Avec une compétence indiscutable, M. de Seilhac, qui demeura à Carmaux pendant toute la durée de la grève de 1895, fait l'historique et de cette grève, et des causes lointaines qui la déterminèrent, et de la conséquence qu'elle a produite: l'établissement à Albi de la Verrerie Ouvrière. En dehors des faits intéressants et peu connus qu'il nous révèle sur les origines de la grève, M. de Seilhac fait un examen des diverses formes de coopération verrière tentées jusqu'à présent, et de cet examen il conclut (en quoi le système social lui donne peut-être trop raison) que la Verrerie d'Albi « devra, pour sa prospérité, s'adapter à la forme patronale. »

Humanisme intégral. — Le Duel des Sexes; la Cité future, par Léopold Lacour. — 1 vol. in-18 jés. à 3 fr. 50, chez P.-V. Stock, Galerie du Théâtre-Français, Paris. — Ce livre devant faire l'objet d'une analyse spéciale, nous nous bornons à l'annoncer.

Le Socialisme et le Congrès de Londres, étude historique, par A. Hamon. — 1 vol. in-18 jés. à 3 fr. 50, chez P.-V. Stock, Galerie du Théâtre-Français, Paris. — Le Congrès socialiste de Londres a été un événement historique d'une importance mondiale. Il était donc utile, nécessaire même qu'un document complet fût publié sur ce sujet. M. A. Hamon, dont on connaît les nombreux et importants travaux de sociologue, a compris ce besoin et vient de livrer au public un nouveau livre sous ce titre: *Le Socialisme et le Congrès de Londres*. Ce volume qui fait partie de la bibliothèque sociologique éditée par la librairie P.-V. Stock est un exposé impartial de ce qui s'est passé avant, pendant et autour du Congrès. Il est précédé d'un examen documenté de la situation du socialisme dans les différents pays du monde et suivi de conclusions où M. A. Hamon dégage les enseignements qui ressortent de ce Congrès. — Par l'intermédiaire du Comité fédéral des Bourses du travail, les Bour-

ses et les Syndicats pourront recevoir cet ouvrage au prix de 1 fr. 75, plus les frais de port.

En vente au bureau de *L'Ouvrier des Deux Mondes*:

Compte-rendu du V^e Congrès national des Bourses du travail, brochure in-16 de 131 pp. (bibliothèque de la Fédération des Bourses du travail). — Prix: 65 centimes, plus 15 centimes pour les frais de port.

L'Apprentissage d'après les lois et usages qui le concernent, par E. Quillent et L. Sénéquier. — Prix: 10 centimes, l'exemplaire; 6 fr. le cent, port en sus.

LE PLACEMENT MUNICIPAL A PARIS

Le rapport pour 1896, présenté au Conseil municipal de Paris par M. John Labusquière, enregistre à l'actif de cette institution les résultats suivants:

Les bureaux municipaux placent les ouvriers et employés à demeure et à la journée. Il est des offices dans lesquels les placements temporaires jouent un rôle important. Si le bureau du sixième arrondissement a effectué en 1895, 4,540 placements à demeure et seulement 249 à la journée, celui du quatrième en a effectué 2,317 à demeure et 6,798 à la journée; celui du dix-neuvième, 970 à demeure et 390 à la journée, celui du vingtième, 258 à demeure et 482 à la journée.

Le nombre total des demandes de travail est supérieur pour les femmes à celui des hommes: femmes, 31,909; hommes, 20,612; il en est de même du nombre des offres par les patrons: femmes, 28,084; hommes, 12,645.

Parmi les demandes présentées par les hommes le chiffre le plus élevé provient des apprentis (3,360); des hommes de peine (2,592); des garçons de magasin (2,576); des garçons de courses (2,571); le chiffre le plus faible, des grooms (239); des domestiques (315) et des valets de chambre (340). Parmi les demandes présentées par les femmes, le chiffre le plus élevé provient des bonnes (11,600); des femmes de ménage (4,554); des couturières (3,810); des cuisinières (1,871); le chiffre le plus faible, des nourrices (41).

Parmi les offres d'emplois, le plus grand nombre s'adresse: pour les hommes, aux apprentis (4,131); aux garçons de courses (2,446); le plus petit nombre, aux domestiques (93) et aux valets de chambre (110); — pour les femmes, le plus grand nombre s'adresse: aux bonnes (10,622); aux couturières (3,301); aux femmes de ménage (2,799); le plus faible, aux nourrices (14); aux caissières (28); aux modistes (285).

Le nombre total des placements effectué est supérieur pour les femmes à celui des hommes: femme, placement à demeure (18,925), à la journée (5,488); hommes, placement à demeure (7,501), à la journée (2,696).

Parmi les hommes, ce sont les garçons de courses et de magasin, les courtiers et les placiers qui ont recours surtout aux bureaux municipaux. Les domestiques, les valets de chambre et les grooms recherchent moins ce moyen de placement.

Parmi les femmes, ce sont les bonnes qui arrivent premières, au nombre de 7,331; les couturières et les femmes de ménage à demeure ou à la journée viennent ensuite, au nombre de 3,000 pour les unes et de 2,500 pour les autres; par contre, on n'a placé que 11 nourrices, 9 caissières, 115 modistes et 250 demoiselles de magasin.

Cette Revue est composée en conformité des décisions du congrès typographique de Marseille.

L'Imprimeur-Gérant: PELLOUTIER,
120, rue Lafayette.